



LES CADETS DE GASCOGNE

1. Extrait des statuts

Historique

L'association des « Cadets de Gascogne », fondée en 1908, comprend deux sections : une section gymnastique et une section musique. Elle a pour but de développer, par l'emploi rationnel de l'éducation physique, des sports et des activités culturelles, l'éducation et la formation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité.

Membres

Sont membres de droit les personnes à jour de leur cotisation, ainsi que les parents des enfants mineurs.

Tout membre peut quitter l'association soit par démission, soit par radiation prononcée par le conseil d'administration.

Organisation

L'association est administrée par un conseil composé de 6 membres au moins et de 21 membres au plus, élus lors de l'assemblée générale pour une durée de trois ans. Le conseil se renouvelle par tiers tous les ans. Il choisit, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Assemblée générale

Elle a lieu une fois par an. L'ordre du jour est défini par le conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil, sur la situation morale et financière de l'association, approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Sont électeurs tous les membres de droit à jour de leur cotisation et adhérents depuis plus de 6 mois.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, quelque soit le nombre de membres présents.

Les assemblées sont animées par le président ou à défaut par un membre du conseil désigné en conseil.

2. Règlement intérieur

Inscription

L'inscription au club de tout gymnaste implique le paiement de la cotisation, la fourniture d'un certificat médical et le retour du dossier complet. Elle suppose l'acceptation et le respect du présent règlement.

Entrainement

Seuls les gymnastes dûment inscrits au club peuvent participer aux séances d'entraînement qui se déroulent sous la responsabilité exclusive des moniteurs selon les horaires prévus en début de saison.

En dehors de ces horaires, les parents sont responsables de leurs enfants (ils sont tenus de les accompagner à la salle et de venir les chercher à la fin du cours).

Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement intervenir en cours de saison mais resteront limités.

Par sécurité, l'accès dans le gymnase est interdit aux enfants non licenciés, ainsi qu'aux parents et aux personnes extérieures au club.

Dans le cas exceptionnel de la Baby Gym, la présence des parents est obligatoire lors des cours (un parent par enfant).

En cas d'absence d'un enfant à un entraînement, les parents doivent prévenir le moniteur responsable.

Tenue vestimentaire

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée (jogging, justaucorps, short, rythmiques ou pieds nus).

Les tenues (survêtement + justaucorps ou survêtement + short et léotard) seront louées 10€ pour l'année aux gymnastes des groupes compétition. Une caution de 70€ sera demandée lors de la distribution. Ces tenues devront être restituées propres dès la fin de la dernière compétition. La caution sera rendue à ce moment là.

Il est conseillé aux gymnastes de ne pas porter de bijoux et d'attacher les cheveux longs. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels, bijoux, vêtements, téléphones portables,

Assurance et responsabilité

Les gymnastes inscrits au club sont couverts par l'assurance de la fédération lors des entraînements, compétitions et autres manifestations du club. Pour tout accident survenant lors de la pratique gymnique, il est impératif de remettre sous 48h00 un certificat médical constatant la ou les blessures. Le club décline toute responsabilité en dehors de ces situations : enfants non inscrits, présence dans la salle en dehors des heures d'entraînement, etc.

Divers

Pour tout renseignement, les parents peuvent contacter les responsables du club ou les moniteurs en dehors des séances d'entraînement.

Le bureau